



SALLES,
FILMS,
ÉTUDES,
CONSEIL.

L'ADRC

L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL DU CINÉMA

L'ADRC EST UN ORGANISME D'ÉTUDE, D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET FACILITATEUR POUR L'ACCÈS DES SALLES AUX FILMS ET DES FILMS AUX SALLES

Créée à l'initiative du ministère de la Culture et du Centre national de la cinématographie, l'ADRC s'inscrit dans les dimensions cinématographique et culturelle de l'aménagement du territoire par le soutien qu'elle apporte aux exploitants de salles et aux collectivités locales. Elle agit par deux axes, le conseil aux projets de salles et l'accès aux films inédits et de patrimoine.

Depuis sa création, l'Agence a diversifié ses actions à la fois pour s'adapter à l'évolution de l'exploitation cinématographique et pour mieux corriger les mécanismes spontanés du marché

pour la diffusion des films, et ainsi soutenir la petite et la moyenne exploitation, le cinéma de proximité.

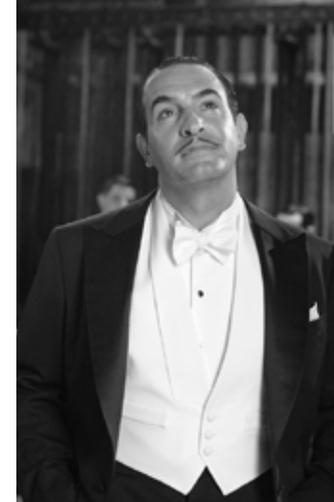
Son statut d'association recouvre l'ensemble de la filière de la diffusion du cinéma dans les territoires avec plus de 1.300 adhérents issus des professions du cinéma ainsi que des collectivités territoriales. Toutes ces catégories ont des représentants par collègue au conseil d'administration de l'ADRC :

- /// Réalisateurs
- /// Producteurs
- /// Distributeurs
- /// Programmeurs
- /// Exploitants
- /// Collectivités territoriales

Favoriser la desserte cinématographique de l'ensemble du territoire

Agir en faveur de la pluralité des salles, des films et des publics

Maintenir et développer le cinéma de proximité



L'ADRC FOURNIT UN ENSEMBLE D' ACTIONS LIÉES TANT À L'ACCÈS AUX FILMS QU'À L'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DANS LES TERRITOIRES

Des consultations à la demande des opérateurs publics et privés sur leurs projets de modernisation, transformation ou création de salles de cinéma ;

Des missions auprès des collectivités territoriales désireuses de développer ou mettre en place une politique de soutien aux salles, des études sur le parc de salles et son évolution ;

Des films inédits accessibles aux cinémas de la petite exploitation, aux indépendants des villes moyennes et au secteur de l'Art et Essai ;

Des actions de diffusion, de promotion et d'accompagnement des films de patrimoine ;

Le soutien des salles dans leur politique d'information et d'animation, l'organisation de parrainages de salles avec le concours d'acteurs et de réalisateurs ;

Le soutien à des manifestations régionales favorisant le cinéma de proximité ;

Des débats en régions sur les problèmes de la diffusion du film, le maillage du territoire, la situation et les évolutions perspectives de la salle de cinéma, des actions de sensibilisation à l'intention des partenaires de l'exploitation, notamment collectivités locales.

L'AIDE AUX SALLES PAR L'ACCÈS À UNE DIVERSITÉ DE FILMS

Favoriser l'accès aux films : une des interventions propres à l'ADRC et l'une de ses missions spécifiques.

Par le financement et la mise en circulation numérique de films sur l'ensemble du territoire, l'Agence intervient au profit des salles et des localités défavorisées dans leur accès aux films ou soumis à une concurrence vive. Ainsi chaque

Plus de
1.100 salles
connaissent des
difficultés dans
leurs démarches
d'accès aux films.

année, plus de 1.100 salles bénéficient par le travail d'intermédiation de l'Agence de programmations de films inédits dès la seconde semaine d'exploitation des films et de manière exceptionnelle dès la première semaine d'exploitation.

Par ailleurs, l'Agence répond aux nombreuses demandes d'information des exploitants de salles et, pour mieux les satisfaire, participe à la mise en place d'actions locales avec les organisations d'exploitants. Elle favorise également le rapprochement dans la salle de cinéma, entre le public et ceux qui font les films, en soutenant les initiatives des exploitants et organisations qui œuvrent en ce sens.

L'Agence accompagne également les distributeurs pour le respect de leurs engagements de diffusion des films Art et Essai porteurs afin d'en favoriser l'accès aux publics.

Pour les films du patrimoine cinématographique, y compris destinés au jeune public, elle intervient pour l'amélioration de leur diffusion en salles en accompagnant la programmation des rééditions initiées par les distributeurs, dans la profondeur du territoire, ainsi que par un large éventail d'actions complémentaires :



DES FILMS AUX SALLES

Par l'ensemble de ces interventions sur les films inédits ou sur les films de Patrimoine,

l'ADRC constitue ainsi un outil pour la recherche et le développement d'une pluralité de publics et de la culture cinématographique.

Elle intervient très largement sur les films du secteur Art et Essai qui connaissent souvent une diffusion plus restreinte afin de permettre un meilleur accès à une réelle diversité de films. Elle veille à renforcer et développer l'identité des salles de cinéma de proximité, de même que leurs capacités d'action en matière culturelle.

- // Édition de matériel d'accompagnement (documents, expositions, compléments de programme)
- // Diffusion et programmation d'animations (ciné-concerts, ateliers jeune public, ciné-conférences)
- // Centre-ressources (intervenants, titres et catalogue, newsletter)
- // Organisation de journées professionnelles en partenariat avec les festivals et institutions culturelles

Depuis 2019, l'ADRC organise également le Festival *Play It Again !* seul rendez-vous annuel consacré à la reprise de films du patrimoine en salles de cinéma, à l'échelle nationale.



LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT, L'EXTENSION ET LA MODERNISATION DES CINÉMAS

Le maillage du territoire au service de la diffusion du cinéma, l'autre pilier d'action de l'ADRC.

L'évolution du secteur de l'exploitation et les effets de concentration et de concurrence ne peuvent que légitimer

l'intervention de l'Agence au profit de la salle de cinéma, comme équipement architectural et urbain.

Les actions de l'Agence contribuent à conforter l'identité des salles de proximité et l'ancrage dans leur territoire au service de leur attractivité.

territoriales à différentes étapes de leurs projets, dans les domaines urbanistique, architectural, économique et culturel.

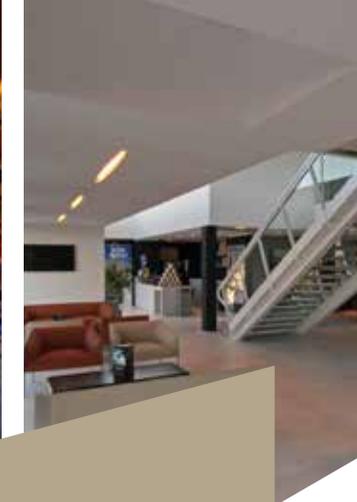
En particulier, l'ADRC assure une mission de conseil et d'assistance architecturale permettant aux maîtres d'ouvrage de disposer

LES MISSIONS DE L'ADRC

d'une expertise en fonction de leurs besoins spécifiques : depuis le diagnostic d'un équipement existant et ses hypothèses d'évolution, l'étude des capacités d'un site ou d'un bâtiment à recevoir un programme déterminé, jusqu'à l'analyse d'un projet en phase opérationnelle.

Elle propose également des études détaillées s'assimilant aux «études de faisabilité» qui définissent l'opportunité et les possibilités d'extension, de restructuration lourde ou de création d'un nouvel établissement, en amont de l'intervention d'un maître d'œuvre.

L'évolution de l'exploitation cinématographique et le maillage du territoire nécessitent une approche transversale. Ainsi, le département Études intègre ses recommandations architecturales dans une prise en compte de l'environnement cinématographique. De même, l'ADRC réalise, à la demande des départements et des régions, des études sur le parc de salles, l'état des lieux de diffusion et l'analyse de leurs hypothèses d'évolution. Elle assure une mission d'expertise auprès de la Commission d'aide sélective du CNC. De même, elle peut être en appui pour l'instruction des plans d'aides au secteur de l'exploitation mis en place par les régions.



DES SALLES AUX FILMS

Par ses actions d'accompagnement de projets, le département Etudes et conseils constitue un

centre de ressources et d'information pour les exploitants et les collectivités territoriales. Les évolutions de la diffusion des films et des pratiques du public nécessitent une adaptation des cinémas par l'adjonction d'écrans, d'architectures innovantes avec confort renouvelé et espaces de médiation ou d'accueil ouverts sur l'espace public. La salle de cinéma joue aujourd'hui un rôle essentiel d'attractivité des territoires. Ainsi, l'Agence par ses compétences et son objectivité lui permettent d'intervenir en tant qu'expert sur l'ensemble des dispositifs de soutien à l'exploitation cinématographique.

Elle est étroitement associée aux politiques nationales et leur mise en œuvre : Accessibilité et cinéma, programme national « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain ».

Enfin, l'ADRC met en place différents outils de ressources qui prolongent ses actions de conseil ou d'études :

- Plaquettes à vocation technique ou de valorisation architecturale
- Publications (Guide « Créer ou transformer un cinéma »)
- Brochure (« Architecture de cinéma, projets de référence »)
- Base de données sur les coûts de projets
- Fonds photographique couvrant un nombre croissant de lieux et de typologies de salles

ETUDES ET CONSEIL

Etudes et conseil auprès des collectivités et exploitants indépendants
Etudes territoriales sur le parc de salles de cinéma
Conseil en architecture et urbanisme, missions d'assistance
Expertises pour le CNC, les collectivités territoriales et les salles de cinéma

ACCES ET CIRCULATION DES FILMS

Circulation de films inédits ou de répertoire
Accompagnement des films de patrimoine
Actions de médiations, Prévissionnements,
Information des salles
Journées professionnelles

CENTRE-RESSOURCES

PHOTOTHEQUE

DOCUMENTATION

Crédits photographiques :

AMOUR – Les Films du Losange / ELEPHANT MAN © 1980 BROOKSFILMS LTD. Tous droits réservés. / LES CHOSES DE LA VIE © STUDIOCANAL / MA VIE DE COURGETTE – Gebeka Films / THE ARTIST © 2011 - La Petite Reine - Studio 37 - La Classe Américaine - JD Prod – France 3 Cinéma - Jouror Productions uFilm - © 2011 Warner Bros. Entertainment - Tous Droits réservés. / VALLEY OF LOVE – Le Pacte / SALLES DE CINÉMA - Fonds ADRC - Pascal Petitprez

16 rue d'Ouessant
75015 Paris

01.56.89.20.30
email : adrc@adrc-asso.org
adrc-asso.org

 **L'adrc**
Agence pour le Développement
Régional du Cinéma